



Martine
Desaulles



Jean-Philippe
Bastias



Valérie
Boisliveau



David
Espin



Sabrina
Nouri



Boris
Violet



Paméla
Van Wayenberghe



Cécile
Marchesi



Thierry
Bordier

CRÉDITS IMMO :

Partenaires

Particuliers

La relation ambiguë entre certains salariés et les courtiers/apporteurs d'affaires perdure à la CEIDF. De nombreuses situations dépassent le simple partenariat et font courir un risque à notre entreprise, à son image et à nos emplois. L'ensemble des métiers du réseau est concerné.

Sud a déjà interpellé la direction à propos de :

- ↳ Dossiers envoyés par dizaines à un seul secteur sans aucun respect des règles de répartition géographique,
- ↳ Montages de SCI douteuses entre salariés et courtiers,
- ↳ Appels en direct de courtiers à la CEGC pour faire passer des dossiers refusés,

On peut se demander ce que fait notre direction. A croire que ces petites magouilles entre partenaires particuliers arrangent tout le monde.

Sa seule réponse étant de rappeler les règles de répartition (un vrai succès) et le licenciement de quelques salariés (rassurer vous, un ou deux, pas plus) dont les pratiques étaient devenues trop visibles. Ironie de la situation, certains sont devenus courtiers et travaillent avec la CEIDF. Ils pourront certainement déployer leurs bonnes pratiques, d'autant qu'ils ont désormais API pour remplir eux-mêmes les dossiers !

Dernière pratique en date, la bidouille avec les préfinancements des prêts immobiliers.

Pratique, un prêt immobilier avec travaux n'est débloqué qu'à hauteur de l'acquisition et les 4000 € restants (justifiés par un devis bidon), eux ne le seront jamais. Ainsi pas de remboursement pendant 36 mois, plus 24 mois grâce à un différé pour certains. Sur ce point notre entreprise est généreuse.

Encore mieux, on peut faire un autre financement gratos (sans soucis de taux d'effort) puisque seule l'assurance ressort dans l'endettement (idem avec un prêt

avance liberté en différé total) puisque le prêt n'est pas en amortissement. Ainsi on retrouve des dossiers avec un endettement réel à 70 % pour un endettement annoncé de 29 %. Cherchez l'erreur !

On peut se demander à qui profite le crime, surtout quand on sait que ces dossiers sont validés par la hiérarchie délégataire.

Face à cela la DS2C dénonce la période de préfinancement de certains dossiers, mais le ver est dans le fruit, surtout quand cela concerne des «salariés avertis» qui jouent avec les failles d'un système.

Sud n'aura de cesse de dénoncer ces petites magouilles entre amis et demande à la direction d'agir :

- ↳ Revoir les modalités des prêts en fonction de leur objet.
- ↳ Respect des règles de territorialité des dossiers afin que l'ensemble des agences puissent travailler et réaliser leurs objectifs. Cela permettra de prévenir certaines dérives.
- ↳ Sanction systématique en cas de dérive, car ces pratiques avérées sont indéfendables, et cela quelque soit le poste occupé.
- ↳ Rupture de la convention avec les courtiers bandits.

Alors Mesdames, Messieurs les membres du directoire, à vous de faire vos preuves sur ce show et d'atteindre le discriminant de l'éthique, un minimum dans notre métier.

**AIDEZ-VOUS
EN ADHÉRANT À**



A Paris, le 07/10/2024

Votre **SYNDICAT**
à la **CEIDF**

06 59 29 75 46

sud.ceidf@sudbpce.com

www.ceidf.sudbpce.com